



Communiqué de presse n°150

HALLALI SUR LES RETRAITÉS

Les 17 millions de retraités que compte la France ne peuvent qu'être choqués des propos tenus ici ou là par des personnes qui visiblement ne sont pas au fait des sujets qu'ils abordent.

Depuis quelques semaines les retraités sont présentés comme un poids pour la Nation, bénéficiant d'une situation fiscale privilégiée, qui devraient donc être taxés pour financer la protection sociale et notamment la dépendance.

La CFR l'a démontré, en rappelant que cela n'a rien à voir avec des frais professionnels, supprimer l'abattement spécial de 10% dont bénéficient les retraités serait injuste, entraînant pour nombre d'entre eux une hausse de leur taux de CSG et éventuellement une double peine en les rendant imposables.

Aligner le taux de CSG des retraités sur celui des actifs serait oublier qu'en 2018, les taux de CSG ont augmenté de 1,7 point affectant le pouvoir d'achat des retraités quand les actifs bénéficiaient d'une suppression de divers prélèvements leur procurant un gain de 0,5% de leur pouvoir d'achat.

Faut-il souligner que les retraités sont les seuls à supporter la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA) de 0,3 % sur leurs pensions.

La CFR rappelle que les retraités sont des citoyens responsables, qui ne refusent aucunement d'apporter leur contribution à l'effort national, à condition que celui-ci soit équitablement réparti entre toutes les composantes de la Nation. Il est inacceptable que certains responsables ne prennent visiblement pour cible que les retraités !

28 janvier 2025

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Association Nationale des Retraités - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRb - Union Française des Retraités